

# Politique du sport, de l'activité physique et du plein air

Juin 2017

*Ma Blainville  
active et en  
forme*



**Blainville**  
*inspirante*



# Table des matières

3	MOT DES ÉLUS
4	INTRODUCTION
5	RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ
6	DÉJÀ EN ACTION
7	VISION DU DÉVELOPPEMENT EN SPORT, ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PLEIN AIR
7	Principes directeurs
9	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
9	Orientation 1 : Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air
10	Orientation 2 : Assurer le déploiement d'une offre diversifiée et de qualité
11	Orientation 3 : Parfaire les interventions municipales
12	MISE EN ŒUVRE ET SUIVIS
13	REMERCIEMENTS
14	ANNEXE
14	Définitions

# Mot des élus

## Ma Blainville active et en forme

Nous sommes fiers de vous présenter la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Blainville et le plan d'action qui s'y rattache.

Par cette Politique, notre administration donne un sens tangible à l'expression populaire « Un esprit sain dans un corps sain ». Ce document reflète l'importance que nous accordons aux bienfaits de la pratique des sports, de l'activité physique et du plein air pour le maintien d'une bonne santé et sur la vie des citoyens en général.

Blainville possède des équipements et des infrastructures qui permettent à sa population, peu importe l'âge ou le statut social, de pratiquer une vie active. Qu'il s'agisse d'activités libres ou organisées, Blainville propose à ses citoyennes et ses citoyens une programmation variée et des espaces récréatifs de grande qualité.

Pour y arriver, nous pouvons compter sur un milieu associatif dynamique et à qui notre administration offre des ressources importantes. Ce partenariat est essentiel pour mettre en place des services qui ajoutent à la qualité de vie exceptionnelle dont nous bénéficions à Blainville.

Merci à tous nos partenaires qui ont travaillé à l'élaboration de la Politique et sur le plan d'action qui en découle. Nous sommes persuadés que nous serons en mesure de réaliser nos objectifs et faire en sorte que les Blainvilloises et les Blainvillois demeurent actifs et en santé!

Bonne lecture!



**RICHARD PERREAULT**  
Maire de Blainville



**SERGE PAQUETTE**  
Président de la Commission  
des sports et loisirs



**ALEXANDRE POCE**  
Vice-président de la Commission  
des sports et loisirs

# Introduction

Les bénéfices associés à la pratique d'activités sportives, physiques et de plein air ne sont plus à démontrer. Ces trois domaines d'activité contribuent à la qualité de vie des individus et des communautés en intervenant sur plusieurs plans, dont la santé, le développement personnel, associatif et collectif, l'éducation et le développement économique.

Sur le plan de la santé, il a été maintes fois démontré que l'adoption d'un mode de vie physiquement actif contribue au maintien de la santé des individus et à la prévention de certaines maladies liées à la sédentarité. Un mode de vie physiquement actif fait partie des saines habitudes de vie, tout comme une saine alimentation et un environnement sans tabac.

Sur le plan individuel, associatif et collectif, le sport, l'activité physique et le plein air permettent le développement personnel, l'adoption de valeurs liées notamment au plaisir et au bien-être, au dépassement de soi, à la collaboration, à l'engagement et au respect des autres et de l'environnement et, par extension, à la fierté, au sentiment d'appartenance et à la résilience. Ces activités contribuent également au resserrement des liens sociaux, familiaux et intergénérationnels par la mobilisation à la fois des participants, du personnel d'encadrement et des membres de la famille.

En matière d'éducation, les retombées sont diversifiées. La pratique d'une activité sportive, physique ou de plein air peut contribuer à la persévérance scolaire et offrir des occasions d'apprentissage diverses allant du développement des habiletés techniques à l'éducation à l'environnement.

Enfin, au chapitre du développement économique, le sport, l'activité physique et le plein air permettent non seulement de diminuer les coûts collectifs en matière de santé, mais ils constituent également un moteur économique, entre autres par la tenue d'événements d'envergure et l'attraction récréotouristique qu'exercent les installations, les aménagements et les sites de pratique.

À Blainville, la pratique d'activités sportives, physiques et de plein air est déjà bien ancrée dans le quotidien d'une grande partie des citoyens de tout âge. Le dynamisme du milieu dans ces domaines, tant en matière de ressources, de vie associative que d'activités, est impressionnant et constitue un atout précieux qu'il convient de préserver.

Reconnaissant l'apport important de ces trois domaines d'activité, la Ville de Blainville s'engage, par la présente Politique du sport, de l'activité physique et du plein air, à en favoriser le développement dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des Blainvilloises et des Blainvillois.

# Rôle de la municipalité

Les enjeux liés au développement du sport, de l'activité physique et du plein air sont nombreux et complexes. À elle seule, la structure de développement sportif comprend plusieurs niveaux d'intervention – du local à l'international – et met en scène, à chaque niveau, une multitude d'acteurs.

À titre d'intervenant gouvernemental le plus près du citoyen, la Municipalité a d'abord et avant tout pour rôle de favoriser l'accessibilité des programmes et services permettant la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air au plus grand nombre de citoyens. Elle doit le faire dans une perspective avant tout ludique et récréative, centrée sur l'adoption et le maintien de modes de vie physiquement actifs, et dans des contextes qui favorisent les liens familiaux et sociaux et qui intègrent les valeurs liées au respect de l'environnement.

Dans ce contexte, la Ville de Blainville entend concentrer ses efforts et le déploiement de ses ressources, qui proviennent elles-mêmes de la communauté, sur les niveaux de pratique qui favorisent l'initiation, la récréation et la compétition sur les plans local et supra-local, dans des contextes de pratique libre et organisée.

En matière de sport et au chapitre des niveaux de compétition plus élevés, la Ville entend agir à titre de facilitateur, mais choisit de respecter les mandats confiés aux intervenants désignés à l'échelle provinciale, nationale et internationale, tels que les associations sportives régionales, les fédérations sportives, les centres nationaux d'entraînement et l'Institut national du sport du Québec. Il en va également ainsi du sport scolaire.

Au chapitre de l'activité physique et du plein air, la Ville considère que son rôle est de permettre aux personnes de s'initier aux activités et de développer des habiletés de base de façon sécuritaire, ainsi que de pratiquer dans un contexte axé d'abord sur le plaisir et le bien-être.

La Ville de Blainville entend également agir avec diligence, dans les limites de ses ressources et le respect de son mandat légal déterminé par la Loi sur les cités et villes. Elle invite les partenaires du milieu à souscrire à ce positionnement et à adhérer aux valeurs, orientations et objectifs de la présente politique.



# Déjà en action

6

POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR

La Ville de Blainville est reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre à ses citoyens. Cette reconnaissance repose sur des ressources et des initiatives déjà bien ancrées dans le milieu.

La Ville de Blainville dispose également d'une Politique de soutien aux associations, d'une Politique d'aide et de support financier ainsi que d'une Politique de soutien aux événements grâce auxquelles les organismes reconnus (tous domaines confondus) reçoivent collectivement jusqu'à 625 000 \$ par an. Ces contributions ont un effet de levier qui permet aux associations de générer, ensemble, un budget annuel d'environ 2 millions de dollars.



# Vision du développement en matière de sport, d'activité physique et de plein air

En matière de sport, d'activité physique et de plein air, la Ville de Blainville veut être reconnue pour la qualité de ses environnements, lesquels favorisent une pratique accessible pour tous et des modes de vie sains et actifs. Ces environnements offrent aux citoyens la possibilité de vivre diverses expériences de pratique ludiques et significatives axées sur la réalisation de soi.

## PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air repose sur des principes directeurs qui constituent la trame de fond de l'intervention :

### Le respect

Le respect s'exprime dans les rapports aux autres, qu'il s'agisse des coparticipants, des adversaires sportifs, des intervenants (entraîneurs, moniteurs, animateurs, arbitres, administrateurs, etc.) et des parents, par leurs motivations, leurs rôles et leurs expertises, et dans toutes les situations d'interaction. Le respect concerne également tout ce qui a trait à l'intégrité et à la préservation des environnements naturels et bâtis.

### La collaboration

La collaboration repose sur la volonté d'agir à titre de facilitateur dans le respect de son rôle et de ses ressources. Elle sous-tend également le principe de complémentarité et de non-concurrence entre les acteurs du milieu pour ce qui est des programmes et des activités, de façon à bonifier la diversité de l'offre de services au bénéfice des participants.

## La créativité et l'audace

Ces principes invitent les intervenants à sortir des cadres traditionnels en matière d'activités et de programmes, mais également au chapitre de leur gestion, de leur mise en place et de leur diffusion. Il ne s'agit pas de changer pour changer, mais bien de se montrer proactif à l'égard des enjeux et des tendances, particulièrement en ce qui a trait au partage des ressources collectives et de l'accessibilité des activités.

## L'équité

L'équité est la capacité de répartir les ressources en fonction des besoins spécifiques de chacun, sans nécessairement tendre à une répartition égale. Elle s'applique particulièrement dans le domaine du soutien aux organismes, dans la planification et la répartition territoriale des infrastructures, des aménagements et des équipements, et enfin aux clientèles, dans le respect de leurs capacités en matière d'accessibilité.

## La qualité environnementale

Certaines activités, notamment les activités de plein air, encouragent le contact avec les milieux naturels. Il s'agit ici de conjuguer à la fois les bénéfices de l'expérience de plein air et la capacité d'accueil de ces milieux en tenant compte des normes et des principes liés à la protection des milieux naturels, dans une perspective de développement durable.

## Le plaisir

Les activités sportives, physiques et de plein air se réalisent généralement dans un contexte de loisir. Par conséquent, le plaisir représente la cible première de l'intervention de façon à permettre l'atteinte des bénéfices physiques et psychologiques escomptés par les participants (et les intervenants). Le plaisir garantit la qualité de l'expérience et est souvent gage de persévérance dans la pratique.



# Orientations et objectifs

Les orientations et les objectifs ciblés par la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air se veulent une réponse aux enjeux identifiés dans le portrait de la situation qui prévaut au sein du milieu pour ces trois domaines.

## ORIENTATION **1**

### Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air

---

Considérant les bienfaits relatifs à la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air déjà exposés, la Ville de Blainville souhaite permettre à toutes les Blainvilloises et à tous les Blainvillois d'adopter un mode de vie physiquement actif en se prévalant des infrastructures, équipements, aménagements, programmes, activités et événements qui leur sont destinés sur le territoire.

Stimuler la pratique se traduit d'abord par un meilleur accès aux activités, et ce, tant d'un point de vue financier, physique, communicationnel, organisationnel que temporel, l'objectif ultime étant de réduire autant que possible les contraintes associées au déploiement de l'offre d'activités.

La pratique se trouve également stimulée par un cadre de pratique sain et porteur des valeurs associées à l'éthique et au respect de l'environnement. À cet égard, la Ville de Blainville entend considérer l'équité, la convivialité et l'intégrité comme leviers favorisant la pratique.

#### Objectifs

- + Favoriser l'accessibilité des activités
- + Déployer une stratégie de promotion et de diffusion ciblée selon les clientèles
- + Bonifier la desserte des sites de pratique
- + Intervenir de façon éthique
- + Agir dans le respect de l'environnement

## ORIENTATION 2

### Assurer le déploiement d'une offre diversifiée et de qualité

Les tendances observées en matière d'activités physiques, sportives et de plein air mettent en évidence la diversité grandissante des possibilités de pratique. Cette diversité repose largement sur la multitude des modes de vie observés au sein de la population, amenant un nouveau rapport au temps libre et, par conséquent, à la place qu'occupent les activités récréatives dans la vie quotidienne.

La diversification de l'offre repose en partie sur des principes de complémentarité et de non-concurrence entre les intervenants du milieu, de manière à bonifier les activités offertes aux Blainvilloises et aux Blainvillois. Elle s'exprime également par les conditions relatives à la pratique, comme le format, l'horaire ou les modalités de participation.

Considérant le caractère précieux que revêt l'usage du temps libre, les participants nourrissent des attentes élevées quant à la qualité de l'expérience. Cette qualité, qui s'exprime dans l'environnement et dans l'ambiance de pratique, la qualification des intervenants et l'innovation, s'avère un déterminant majeur et incontournable du maintien de la pratique régulière, quelle que soit la motivation première du participant.

Consciente des enjeux liés à la diversité et à la qualité de l'offre, la Ville de Blainville souhaite répondre le mieux possible aux besoins exprimés par la population et entend le faire de concert avec ses partenaires dans le déploiement de l'offre, de façon à proposer une programmation adaptée, actualisée et attrayante.

#### Objectifs

- + Adapter l'offre municipale de façon continue
- + Agir de façon concertée avec les intervenants du milieu
- + Assurer la qualité de l'expérience dans la pratique



# ORIENTATION 3

## Parfaire les interventions municipales

À titre de premier intervenant auprès du citoyen et considérant la nature collective des ressources dont elle dispose, la municipalité doit agir de façon efficiente et responsable. La Ville de Blainville a toujours investi les efforts nécessaires en ce sens et est reconnue pour la qualité de vie qu'elle offre à ses résidents. Il est toutefois possible de faire encore mieux.

Alors qu'elle a connu une période de grande croissance dans les dernières décennies, et ce, tant sur le plan de la démographie, des services que des infrastructures, Blainville doit maintenant consolider ses acquis.

En premier lieu, la Ville veut reconnaître le dynamisme témoigné par le milieu associatif et les autres instances publiques locales ou supralocales qui interviennent dans les domaines du sport, de l'activité physique et du plein air, un dynamisme qui propulse l'offre de services à la population.

Blainville vise par ailleurs à optimiser ses ressources en assurant une planification, un développement et un maintien adéquats de ses programmes, équipements, installations et aménagements, mais aussi à bonifier ses processus internes de façon à assurer la concertation et l'harmonisation des pratiques au sein même des services municipaux.

La Ville de Blainville entend par conséquent maintenir les bonnes pratiques adoptées au fil des ans et améliorer de façon continue ses mécanismes de reconnaissance, de concertation et de gestion en vue de parfaire son intervention au profit des citoyens.

### Objectifs

- + Reconnaître l'apport du milieu
- + Optimiser les ressources
- + Arrimer les interventions interservices



# Mise en œuvre et suivis

12

POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR

La Politique du sport, de l'activité physique et du plein air se veut un document de planification à long terme. Sa vision, ses orientations et ses objectifs sont énoncés de façon à passer l'épreuve du temps et ils dictent la direction qu'entend prendre la municipalité au cours des prochaines années.

La Politique est assortie d'un plan d'action triennal qui sera, à terme, évalué, révisé et actualisé. Ce plan d'action comprend une série de mesures menant à l'atteinte éventuelle des objectifs et des orientations. Ces mesures sont accompagnées d'indicateurs de réussite, de l'identification des responsables de leur mise en œuvre ainsi que de l'échéance de réalisation.

La Commission des sports et loisirs de la Ville de Blainville s'assurera de la mise en place d'un comité de suivi de la politique. Composé d'élus, de gestionnaires municipaux (notamment de représentants du Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire) et de représentants des organisations partenaires du milieu, ce comité procédera chaque année au bilan du suivi de la mise en œuvre du plan d'action.





# Remerciements

L'élaboration d'une politique requiert la participation de plusieurs intervenants. Cette tâche a été rendue possible grâce à la collaboration et au travail des personnes et des organismes suivants, que nous tenons à remercier :

- + La Commission des sports et loisirs
- + Les bénévoles des associations sportives et de plein air ayant participé à l'élaboration du diagnostic
- + Les bénévoles du comité de pilotage
- + Les participants au sondage et à la consultation (plus de 800 questionnaires remplis)
- + Les employés des divers services municipaux
- + Les consultants

Grâce à la collaboration de ces intervenants, nous sommes en mesure de présenter aujourd'hui le résultat d'une démarche qui définira et orientera au quotidien nos gestes, nos décisions et nos réalisations.

# Annexe

## DÉFINITIONS

Cette politique s'applique à trois domaines de pratique complémentaires dont voici les définitions.

**SPORT** : activité physique pratiquée avec des règles, des équipements et des installations spécifiques, faisant appel à des aptitudes physiques, techniques, motrices ou perceptuelles, pratiquée individuellement ou en équipe dans divers contextes de pratique<sup>1</sup>.

### LES CONTEXTES DE LA PRATIQUE SE DÉFINISSENT AINSI<sup>2</sup> :

**INITIATION** : sphère à l'intérieur de laquelle le participant acquiert les connaissances et développe les habiletés et les aptitudes nécessaires à la pratique d'un sport, l'initiation est fondamentalement une démarche pédagogique qui doit favoriser l'expression du jeu inhérente au sport.

**RÉCRÉATION** : activité de récréation fondamentalement axée sur le jeu et sur le plaisir de pratiquer un sport de façon libre ou organisée, la récréation répond davantage à l'univers du jeu qu'à celui de la performance. Les règles et l'encadrement soutiennent de façon harmonieuse le déroulement du jeu, tout en permettant le divertissement et le délassement des participants à l'intérieur des caractéristiques essentielles du sport.

**COMPÉTITION** : regroupant des athlètes qui participent à un sport tout en aspirant à la victoire ou au titre de champion de leur activité, cette sphère implique l'existence d'un réseau de compétition et d'un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement régis par une fédération sportive. La compétition tend davantage à la performance qu'au jeu et, parce qu'elle exige de la part du participant des habiletés techniques de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la confrontation plus développé que dans les sphères précédentes, cette sphère nécessite un encadrement soutenu et étoffé.

**HAUT NIVEAU** : ce terme est porteur d'une finalité très élevée de perfection. C'est la sphère de la pratique sportive où on trouve les athlètes engagés dans une recherche de très haute performance. Les paramètres de pratique liés à cette sphère doivent être de nature à soutenir cet engagement chez l'athlète.

**ACTIVITÉ PHYSIQUE** : activité au cours de laquelle on a recours à ses ressources corporelles pour effectuer des mouvements, entraînant une dépense énergétique<sup>3</sup>.

**PLEIN AIR** : ensemble d'activités de loisir non compétitives et non motorisées, se déroulant durant le temps libre, qui permet à une personne d'entrer en contact avec les éléments du milieu naturel, sans rien y prélever et dans le respect de ces derniers, à des fins de contemplation, d'évasion, d'observation, d'exploration ou d'aventure<sup>4</sup>.

### AUTRES TERMES ASSOCIÉS

Plusieurs termes apparaissent de façon complémentaire aux trois objets principaux de la politique. En voici les principaux, accompagnés de leur définition.

**ENVIRONNEMENT FAVORABLE** : ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi. Les éléments peuvent faire partie du micro ou du macroenvironnement et doivent être considérés dans leur réalité objective ou perçue, ainsi que dans la complexité de leurs interrelations<sup>5</sup>.

**MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF** : façon de vivre où le volume d'activité physique est suffisant pour améliorer le bien-être personnel et la santé<sup>6</sup>.

**SAINES HABITUDES DE VIE** : habitudes et comportements menant à l'amélioration et au maintien du bien-être personnel et de la santé. Les deux éléments centraux et le plus souvent sous-entendus sont le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation, mais on peut également y inclure l'image corporelle saine et la prévention des problèmes reliés au poids<sup>7</sup>.

1. Gouvernement du Québec, *Au Québec, on bouge!* Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, 2017, p. 36.
2. Gouvernement du Québec, *Guide des normes. Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ), 2016-2019*, 2016, p. 16.
3. Office québécois de la langue française, « Activité physique », Le grand dictionnaire terminologique. Repéré au [www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=2077676](http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=2077676).
4. Conseil québécois du loisir, « Loisir de plein air », *Quelques définitions*. Repéré au [www.loisirquebec.com/index.asp?id=994](http://www.loisirquebec.com/index.asp?id=994).
5. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, 2012, p. 17.
6. Kino-Québec, *L'activité physique et le poids corporel, avis du comité scientifique de Kino-Québec*, 2006, p. 38.
7. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Saines habitudes de vie - À propos*, 28 février 2016. Repéré au [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/saines-habitudes/index.php](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/saines-habitudes/index.php).



Politique du sport, de l'activité physique et du plein air



1000, chemin du Plan-Bouchard  
Blainville (Québec) J7C 3S9  
450 434-5275 | [blainville.ca](http://blainville.ca)